



Compte rendu de l'Assemblée Générale du 9 août 2024

L'assemblée s'est réunie sur convocation envoyée par internet le 13 juillet 2024, Cette assemblée s'est tenue en présentiel et par visio-conférence. 2 personnes ont pu se connecter ; dans la salle, nous étions 6 physiquement présents avec 25 pouvoirs reçus. Le quorum est atteint à 10 h 30, avec 33 présents ou représentés sur 36 adhérents à jour de cotisation. Le secrétaire ouvre l'assemblée en remerciant les personnes présentes physiquement ou en visio ainsi que les adhérents ayant envoyé un pouvoir. Il remercie aussi les sénateurs du Lot ayant répondu qu'ils ne pouvaient venir à cette AG.

Ordre du jour :

1. *La situation à Comiac*
2. *Le bilan des actions menées depuis 1 an*
3. *Point financier*
4. *Elections au bureau*
5. *Les actions à entreprendre*
6. *Questions diverses*

1. **Situation à Sousceyrac :**

- a. Lors de l'AG 2023, nous avons parlé de la décision de la mairie de Sousceyrac d'étendre le parc éolien de la Luzette, afin de toucher plus de retombées financières. Cela s'est précisé et le 29 novembre, j'envoyais une alerte à 284 personnes pour signaler les réunions des 9 et 12 décembre 2023. J'ai constaté que 152 personnes ont ouvert ce courriel.
- b. Le président Christian Momboisse et Jo Guérin ont pu se rendre disponibles et nous ont tenus au courant. A eux, la parole, ils pourront aussi parler des réunions organisées par la mairie les 24 avril et 5 juillet.
- c. Parole à Christian et Jo
 - i. Le président Christian Momboisse a pu intervenir et discuter lors des différentes rencontres. Il nous a aussi informés que les éoliennes envisagées seraient de 180 m de haut. Il a ajouté que la décision de poursuivre l'étude serait prise en septembre par le Conseil Municipal, même si tout semble indiquer que la décision penche pour la poursuite du projet. Il a accepté de faire partie du CSE (Comité de Suivi Elargi)
 - ii. Jo Guérin a pu, elle aussi, participer aux différentes réunions publiques et a trouvé que les panneaux présentés étaient intéressants, ainsi que les livrets.
 - iii. Une remarque est faite : la municipalité joue pour l'instant la transparence, puisque sur le [site de la municipalité](#), on peut télécharger tous les documents présentés lors de ces rencontres.
- d. L'APPGE a donc participé comme elle l'a pu, en écrivant dans le livret inter-actif, et en mandatant Christian pour suivre et participer au comité de suivi. Le Maire de Sousceyrac avait dit au président que l'APPGE y avait sa place.
- e. Les alertes des 2 janvier et 7 janvier 2024 ont été envoyées à 356 personnes et ouvertes par 227 d'entre elles.
- f. Dans le [livret de restitution du 5 juillet](#) par la mairie, il est noté
 - i. que la décision de continuer ou non sera prise en septembre par le conseil municipal,
 - ii. que le comité de suivi élargi (CSE) aura un représentant de l'APPGE,
 - iii. que la compétence de ce CSE est de construire le futur cahier des charges,

- iv. que ce CSE doit assurer la transparence et le suivi des informations, il y a 3 pages de recommandations pour le futur cahier des charges avec de nombreux points de vigilance et de réflexions pour ce Cahier des charges et des attentes du Territoire (CCAT).
- v. Mais cela se termine par le point 10 page 17 : « **Tant que les études de développement n'ont pas été réalisées, il est impossible de se prononcer objectivement sur les divers impacts (environnement, biodiversité, santé, paysages, etc...)** »
- g. **À nous d'être vigilants** après la décision que le conseil municipal prendra en septembre

2. Les autres actions de l'APPGE

- a. **Lettre du 18 décembre 2023 envoyée** aux **députés, aux sénateurs** avec copie à la préfecture et aux sous-préfectures, pour demander un amendement à la loi, visant à respecter 1000 m entre les habitations et les éoliennes. Cette lettre a été rédigée en accord avec l'association Vent du Haut Ségala. A ce jour, nous n'avons toujours pas eu de réponse.
- b. **Lettre envoyée le 3 juin 2024 au maire de Parlan**, avec copie à La Dépêche et à La Montagne. Le maire de Parlan n'a pas répondu, mais par contre une journaliste du journal La Dépêche a contacté le secrétaire et a rédigé un article publié le 7 juin.
- c. **Lettre envoyée le 6 juin 2024 au président de la République** et au gouvernement. Dès le 4 mai, l'APPGE a été contactée : après accord du bureau, l'APPGE a signé cette lettre. Cette démarche est importante au vu du nombre d'associations et de personnalités signataires - notre logo est le premier à s'afficher. Des réponses sont arrivées mais, bien sûr, décevantes.
- d. **Mels envoyés aux maires de Dégagnac et de Concorès**, pour leur donner des indications permettant de contrer les promoteurs éoliens, comme : créer une association, consulter les guides de la FED ou de TNE-OE.... Nous n'avons pas encore de réponse.
- e. **La news mensuelle et le site :**
 - i. Chaque mois vers le 20 du mois, 475 mels sont envoyés. En juillet, c'était la 124^e news. Le logiciel d'envoi en nombre indique que 44% des mels sont ouverts et que 21% des ouvreurs cliquent sur un lien. Cela n'est pas forcément fiable car certains antivirus bloquent les cookies. À plusieurs reprises, nous avons découvert que des personnes qui n'étaient pas mentionnées comme ouvreurs, avaient en fait ouvert la news.
 - ii. Le secrétaire essaye de tenir à jour le site et son logiciel indique qu'en 2023, il y a eu 24,53 visiteurs par jour, et que du 1^{er} janvier au 30 juin cela monte à 28,50 visiteurs par jour.
 - iii. Accord est donné pour continuer les news et le site.

3. Le bilan financier

- a. **Parole au trésorier Dominique Lacambre**
 - i. Après l'exposé des recettes et des dépenses, il ressort un bilan positif de 104,15 €
 - ii. Quitus est donné au trésorier à l'unanimité
- b. **Les frais de tenue de compte** : s'élèvent à 26,90€ par trimestre soit 107,60€ par an, ce qui correspond à 11 adhésions. Nous avons espéré pouvoir contacter une banque dont les frais pour une association sont 2 fois moins chers. Mais cela ne nous a pas été possible avec une banque proche. Donc nous restons à la Banque Populaire Occitane de Biars.
- c. **Au vu des actions en justice que nous pourrions avoir à faire, il serait intéressant d'étudier la possibilité de délivrer des reçus fiscaux (rescrit fiscal)**
- d. Pour tenir compte de l'augmentation des différents frais (banque, assurance, Oxymailing...) il est proposé de fixer le montant de la cotisation 2025 à 15 €
 - i. Vote par les personnes présentes : et 6 pour, 1 contre, 1 abstention.
 - ii. En tenant compte des pouvoirs, le montant de la cotisation sera de 15€ à partir du 1^{er} janvier 2025.

4. Les statuts :

- a. L'année dernière, nous nous sommes posé la question de savoir si notre association pouvait intervenir sur d'autres secteurs du Lot.
- b. Après relecture attentive **de nos statuts**, nous convenons qu'il n'y a pas lieu de faire des modifications et nous devrions pouvoir aider les autres associations du Lot.

5. Le Bureau : est élu pour 3 ans, dernière élection : 2023 donc pas d'élection cette année

- a. Dans les Statuts, il est prévu un conseil d'administration.
- b. Nous convenons que le bureau élargi aux personnes présentes le 9 août 2024 constituerait le conseil d'administration qui pourra se réunir en visio et échanger par mels.

6. Actions à entreprendre

- a. Aide aux élus de Dégagnac et Concorès, ainsi qu'à Vent du Haut Ségala.
- b. Assister à la séance du Conseil municipal de Sousceyrac de septembre 2024
- c. Obtenir un rescrit fiscal

7. Questions diverses

- a. Nouvelles des éoliennes de **Bernagues** : le procès est repoussé au 22 janvier 2025 ; les éoliennes seront-elles enfin démontées ?
- b. Comme vous avez pu le lire dans les news, le Conseil d'Etat, dernière instance de justice a pris des décisions d'arrêts de projets éoliens. En mars : suppression des décrets favorables aux lobbies éoliens vis à vis du son ; en juillet 2024, précision vis à vis des dérogations concernant la destruction d'espèces protégées.
- c. **Points de Vigilance :**
 - i. Exploitations minières
 - ii. Panneaux solaires sur terrains agricoles
 - iii. Méthanisation.
 - iv. Suivi du dossier éolien de Sousceyrac.

L'AG est levée à 12 h15

Le secrétaire

Gilles FORHAN